MVN
Commissariat aux Comptes

AGIRFASE

Association Gestionnaire de l'Institut de Recherche et de Formation à l'Action Sociale de l'Essonne

15, les Terrasses de l'Agora
91000 EVRY

SIRET : 383 620 390 000 39 – APE : 8559A

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Association AGIRFASE
SIRET : 383 620 390 000 39
15, les Terrasses de l'Agora
91000 EVRY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

A l'assemblée générale de l'association AGIRFASE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGIRFASE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

MVN COMMISSARIAT AUX COMPTES
SAS au capital de 100 000 euros | membre de la CRCC de Paris
42 Avenue Kleber – 75116 Paris
mvn@mvn.ec | www.mvn.ec | 01 44 79 35 25 |
405 224 064 RCS PARIS | APE 6920Z

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « Créances » de l'annexe aux comptes annuels évoque les modalités de dépréciation des créances clients. Au titre des règles et méthodes comptables, nous avons apprécié les éléments pris en compte par l'association pour les estimations des valeurs d'inventaires et revu la documentation produite. Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous avons vérifié le caractère raisonnable des modalités retenues pour leur évaluation.

- Les notes « Chiffres d'affaires » et « Subventions d'exploitation » exposent les modalités de rattachement de ces produits à l'exercice. Nous avons vérifié la correcte application des principes comptables et vérifié que l'annexe communique une information pertinente.

- La note « Provisions pour risques et charges » de l'annexe détaille par nature ces provisions et expose les modalités d'évaluation retenues. Nous nous sommes assurés de la correcte estimation de ces passifs au regard des hypothèses appliquées.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

MVN COMMISSARIAT AUX COMPTES
SAS au capital de 100 000 euros | membre de la CRCC de Paris
42 Avenue Kleber – 75116 Paris
mvn@mvn.ec | www.mvn.ec | 01 44 79 35 25 |
405 224 064 RCS PARIS | APE 6920Z

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes,

MVN COMMISSARIAT AUX COMPTES
SAS au capital de 100 000 euros | membre de la CRCC de Paris
42 Avenue Kleber – 75116 Paris
mvn@mvn.ec | www.mvn.ec | 01 44 79 35 25 |
405 224 064 RCS PARIS | APE 6920Z

- il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 10 juillet 2023

Nicolas METGE
Le Commissaire aux Comptes
Représentant de la société MVN | CC

MVN COMMISSARIAT AUX COMPTES
SAS au capital de 100 000 euros | membre de la CRCC de Paris
42 Avenue Kleber – 75116 Paris
mvn@mvn.ec | www.mvn.ec | 01 44 79 35 25 |
405 224 064 RCS PARIS | APE 6920Z

BILAN ACTIF

			Note	Exercice N, clos le :		31/12/2022	31/12/2021
				Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	31				
		Frais de recherche et de développement					
		Donations temporaires d'usufruit					
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		122 375	122 375		
		Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains					
		Constructions		40 169	7 101	33 068	6 138
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		908 797	821 676	87 120	97 956
		Immobilisations corporelles en-cours					
		Avances et acomptes					
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations et créances rattachées		12 500		12 500	12 500
		Autres titres immobilisés					
		Prêts		129 836		129 836	137 826
		Autres immobilisations financières		163 207		163 207	175 062
		Total (I)		**1 376 884**	**951 153**	**425 731**	**429 482**
ACTIF CIRCULANT	Stocks en cours		32				
	CRÉANCES	Créances clients, usagers et comptes rattachés		801 330	169 212	632 118	772 643
		Créances reçues par legs ou donations	34				
		Autres créances		284 368		284 368	150 279
	DIVERS	V.M.P					
		Instruments de trésorerie	35				
		Disponibilités		2 207 566		2 207 566	1 515 560
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance		36	49 449		49 449	38 980
		Total (II)		**3 342 713**	**169 212**	**3 173 501**	**2 477 463**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)		36				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
	TOTAL GENERAL (I à V)			**4 719 597**	**1 120 365**	**3 599 232**	**2 906 945**

BILAN PASSIF

		Note	31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Autres		268 002	268 002
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Autres			
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves	40		
	Réserves statutaires ou contractuelles		335 388	335 388
	Réserves pour projet de l'entité		688 694	688 694
	Autres		22 867	22 867
	Report à nouveau		-179 105	-872 751
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		568 556	693 646
	Situation nette (sous total)		1 704 402	1 135 846
	Fonds propres consomptibles			
	Subventions d'investissements		161 582	81 477
	Provisions réglementées			
	Total (I)		**1 865 984**	**1 217 323**
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations	41		
	Fonds dédiés			
	Total (II)			
PROVISIONS	Provisions pour risques	42	57 071	100 840
	Provisions pour charges		451 931	386 813
	Total (III)		**509 002**	**487 653**
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 694	3 799
	Emprunts et dettes financières divers		157 157	196 714
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		434 375	352 199
	Dettes des legs ou donations	43		
	Dettes fiscales et sociales		276 188	370 543
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		81 261	42 685
	Instruments de trésorerie			
Comptes régul.	Produits constatés d'avance	44	271 572	236 029
	Total (IV)		**1 224 247**	**1 201 969**
Ecarts de conversion passif	(V)	44		
	TOTAL GENERAL (I à V)		**3 599 232**	**2 906 945**

Euros

COMPTE DE RESULTAT

		Note	31/12/2022	31/12/2021
	Nombre de mois de la période		12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		120	45
	Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)			
	Ventes de prestations de service (dont parrainages)		2 000 382	1 675 275
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions d'exploitation		2 884 265	2 817 155
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels	50		
	Mécénats			
	Legs, donations et assurances-vie			
	Contributions financières			
	Autres			
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		133 610	8 935
	Utilisations des fonds dédiés			
	Autres produits		179	2 119
	Total des produits d'exploitation (I)		**5 018 556**	**4 503 528**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		1 265 513	970 607
	Aides financières			
	Impôts, taxes et versements assimilés		50 920	172 945
	Salaires et traitements	51	2 057 162	1 853 303
	Charges sociales		864 658	789 054
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		135 937	33 967
	Dotations aux provisions		103 148	
	Reports en fonds dédiés			
	Autres charges		13 706	3 648
	Total des charges d'exploitation (II)		**4 491 044**	**3 823 524**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			**527 512**	**680 004**
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations		56	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	53	11 606	4 454
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers (III)		**11 663**	**4 454**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées	54	1 733	655
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières (IV)		**1 733**	**655**
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)			**9 930**	**3 799**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)			**537 442**	**683 804**

COMPTE DE RESULTAT

		Note	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	55	19 931	500
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		15 190	9 659
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			19 899
	Total des produits exceptionnels (V)		**35 121**	**30 058**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	56	4 007	20 216
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Total des charges exceptionnelles (VI)		**4 007**	**20 216**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			**31 114**	**9 842**
(VII)	Participation des salariés aux résultats	57		
(VIII)	Impôts sur les bénéfices	58		
	TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		**5 065 340**	**4 538 041**
	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)		**4 496 784**	**3 844 395**
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)			**568 556**	**693 646**

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Total		
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		
	Prestations en nature		
	Total		

Présentation de l'association

*

L'association IRFASE est partenaire des collectivités territoriales, des milieux professionnels et des institutions du travail social de l'Essonne et au sud de l'Ile-de-France, depuis sa création en 1991.

L'association IRFASE est un Institut de Recherche et de Formation dans l'Action Sociale de l'Essonne ayant pour vocation d'accompagner les adultes dans leur leur professionnalisation d'intervenants du social par la formation diplômante, la formation continue, le conseil, la recherche et la création/le soutien à des espaces de rencontres, d'échanges et de contributions collectives alliant Professionnels, Elus, Chercheurs, Formateurs et ce au bénéfice des personnes en formation.

Elle assure actuellement des missions auprès de près de 1 000 personnes chaque année.

Créé depuis 1991, l'IRFASE a pour fondement la collaboration d'élus des collectivités locales et territoriales (Conseil Général de l'Essonne, Communauté d'Agglomération d'Evry, Union des Maires de l'Essonne), de représentants et de professionnels d'associations du secteur social et médico-social, et enfin de personnes qualifiées.

Ainsi, dans la poursuite de son projet associatif d'origine, l'IRFASE souhaite adapter son dispositif de formation aux besoins du territoire et de ses partenaires en tenant compte de leurs spécificités inhérentes.

L'IRFASE s'engage depuis ses origines grâce à une équipe pédagogique et administrative fortement impliquée dans l'accompagnement. Les formateurs de l'IRFASE sont pour l'essentiel des permanents (à plein temps ou à temps partiels) afin de garantir la continuité d'un projet pédagogique original et fédérateur.

Fort de près de 1000 partenaires sur le territoire, l'IRFASE a souhaité développer les espaces de concertation et de réflexion autour des besoins des employeurs déclinés dans les dispositifs de formation.

Ainsi, 4 orientations principales sont aujourd'hui tout particulièrement déclinées dans le projet de l'institution :
- Inscription sur le territoire, parcours des personnes et innovations sociales
- Autonomie des personnes et nouvelles technologies
- Interculturalité, lutte contre les discriminations et cohésion sociale
- Art, culture et sport, médiateurs de rencontre et acteur du lien social

L'IRFASE investit aujourd'hui la recherche par la création d'un pôle constitué d'enseignants chercheurs pilotant des groupes de travaillant alliant formateurs, professionnels du/des secteurs, élus, bénéficiaires des établissements et étudiants.

Annexe

Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, et par le règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, cela n'a pas eu d'impact significatif au niveau de la présentation des comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation.
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus ou à leur coût de production.

Amortissements

Les amortissements sont déterminés en fonction de la durée d'utilisation prévue des immobilisations. Après examen du fichier des immobilisations, il a été constaté que les composants identifiés, ne présentent ni une valeur significative ni une durée d'amortissement sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale. De ce fait il n'a pas été procédé à une décomposition des immobilisations.

Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements, comptabilisées dans les fonds propres de l'association, sont virées au résultat au même rythme que les amortissements des biens subventionnés.

Il subsiste dans les comptes un montant de subvention à recevoir de 152 474 €.

Il a ainsi été comptabilisé en produit, au niveau du résultat exceptionnel, une quote-part de subvention d'investissements d'un montant de 15 190 €.

Cession immeuble et crédit-bail

Au 31/12/2018, l'immeuble détenu a été cédé pour un prix de 1 450 000 euros. Compte-tenu des amortissements pratiqués sur l'année 2018 pour 135 000 euros sur les 1 500 000 € de valeur réévaluée, cette cession a dégagé une plus-value de 85 000 euros en 2018. Pour mémoire, l'écart de réévaluation sur cet immeuble enregistré en 2017 d'un montant de 504 762 € a été affecté lors de cette cession à hauteur de 50 000 euros en fonds associations, et le solde en réserves".

Cet immeuble a dans le même temps fait l'objet d'un contrat de crédit-bail sur une durée de 15 ans, le montant du loyer trimestriel s'élevant à 29 811 euros, et si tous les loyers sont bien remboursés le prix de vente à la fin des 15 ans sera de 1 euro. Le total des loyers sur 15 ans est d'un montant total de 1 788 663 euros.

Il a été versé par l'AGIRFASE en 2018 au crédit-bailleur une avance preneur de 200 000 euros, qui sera remboursé sur une durée de 15 ans, le montant du remboursement trimestriel est de 3 895 euros, dont une partie constitue des intérêts. Le solde de cette avance est de 152 517 € au 31 décembre 2022.

Les frais occasionnés par cette cession et la mise en place du contrat de crédit-bail, ont été mis à la charge de l'AGIRFASE pour un montant de 39 681 euros en 2018 (38 601 euros comptabilisés en frais d'actes, 1 080 euros en charges dues au syndic).

Il y a eu comptabilisé en 2019 pour ce contrat de crédit-bail : 119 694 euros de charge de loyers, 109 435 euros de charges locatives, 4 107 euros de produits financiers.

Il y a eu comptabilisé en 2020 pour ce contrat de crédit-bail : 119 694 euros de charge de loyers, 103 103 euros de charges locatives, 3 865 euros de produits financiers.

Il y a eu comptabilisé en 2021 pour ce contrat de crédit-bail : 119 704 euros de charge de loyers, 102 200 euros de charges locatives, 3 617 euros de produits financiers.

Il y a eu comptabilisé en 2022 pour ce contrat de crédit-bail : 119 704 euros de charge de loyers, 128 051 euros de charges locatives, 3 364 euros de produits financiers.

Note 31 - Immobilisations

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires	122 375			122 375
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	**122 375**			**122 375**
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions	13 239	26 930		40 169
- Installations techniques, matériel outillage industriels	884 074	24 723		908 797
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total	**897 313**	**51 653**		**948 966**
Immobilisations financières				
- Participations et créances rattachées	12 500			12 500
- Autres titres immobilisés				
- Prêts	137 826		7 990	129 836
- Autres immobilisations financières	175 062	359	12 214	163 207
- Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
Total	**325 388**	**359**	**20 204**	**305 543**
Total général	**1 345 076**	**52 012**	**20 204**	**1 376 884**

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires	122 375			122 375
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	**122 375**			**122 375**
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions	7 101			7 101
- Installations techniques, matériel outillage industriels	786 118	35 558		821 676
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total	**793 219**	**35 558**		**828 777**
Total général	**915 594**	**35 558**		**951 152**

Mouvements des immobilisations incorporelles

Désignation	Immobilisations brutes		Amortissements		Immobilisations nettes	
Au début de l'exercice	+	122 375	+	122 375	+	
Réévaluation de l'exercice	+				+	
Investissements de l'exercice	+				+	
Dotation de l'exercice			+		-	
Cessions ou mises hors service	-		-		-	
Valeur en fin d'exercice	=	**122 375**	=	**122 375**	=	**0**

Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes		Amortissements		Immobilisations nettes	
Au début de l'exercice	+	897 313	+	793 219	+	104 094
Réévaluation de l'exercice	+				+	
Investissements de l'exercice	+	51 653			+	51 653
Dotation de l'exercice			+	35 558	-	35 558
Cessions ou mises hors service	-		-		-	
Valeur en fin d'exercice	=	**948 966**	=	**828 777**	=	**120 189**

Mouvements des immobilisations financières

Désignation	Montant	
Valeur au début de l'exercice	+	325 388
Acquisitions	+	359
Cessions, mises hors service, ou diminutions	-	20 204
Valeur en fin d'exercice	=	**305 543**

Modes et durées d'amortissement

Désignation	Modes	Durées
Immobilisations incorporelles		
- Frais d'établissement		
- Frais de recherche et de développement		
- Donations temporaires d'usufruit		
- Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	1 à 3 ans
- Autres immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
- Terrains	Non amortissable	
- Constructions	Linéaire	10 à 20 ans
- Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10 ans
. Instal, agencements, aménagements divers		
. Matériel de transport		
. Matériel de bureau		
. Emballages récupérables, divers		

Echéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	305 543
. à moins d'un an	17 135
. à plus d'un an	288 408

Note 34 - Créances

Créances sur les formations facturées

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction de l'antériorité des créances.

Le montant de la provision est de 169 211 € au 31 décembre 2022.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires inclut les formations facturées à des employeurs, à des OPCO ou plus rarement directement à des étudiants. Le suivi des plannings des heures de formation est effectué via un logiciel dédié.

Les modalités de facturation définies par les financeurs, ainsi que la réalisation ou non des formations sont suivies mensuellement ce qui permet de s'assurer du correct rattachement de ces produits à la période appropriée, et du respect du principe de séparation des exercices

Subventions d'exploitation

Le montant de la subvention notifiée par la Région se chiffre à 2 860 155 euros pour l'année civile 2022 et est comptabilisé en subvention d'exploitation. Ce produit a été intégralement encaissé sur l'exercice.

Note 36 - Comptes de régularisation actif

Détail des charges constatées d'avance

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	01/01/2023	31/12/2023	49 449		
		Total	**49 449**		

Note 40 - Fonds propres et réserves

Tableau de variation des fonds propres

Postes	31/12/2021	affectation résultat	+	-	31/12/2022
Fonds associatif fi	268 002				268 002
Reserve statut.subv.dgas/dras 1991	335 388				335 388
Reserves reglementees fi	22 867				22 867
Reserve de compensation	233 932				233 932
Reserve issu ecart de reevaluation	454 762				454 762
Report à nouveau	-872 751	693 646			-179 105
Résultat	693 646	-693 646	568 556		568 556
Total	**1 135 846**	**0**	**568 556**	**0**	**1 704 402**

Note 42 - Provisions pour risques et charges

Provision pour risques

Il était comptabilisé depuis 2019 une provision pour risque de 100 840 € pour un litige avec un salarié. Par prudence il avait été provisionné la totalité de la demande du salarié et les frais d'avocats. Suite au jugement en appel en 2022, cette provision est diminuée à un montant de 19 041 €, soit une reprise de provision de 81 799 € en 2022.

Il a été comptabilisé en 2022 une provision pour risque de 38 030 pour un litige avec l'organisme prenant en charge les formations, qui demande le remboursment de certaines formations prises en charge.

Provision pour indemnité de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite est d'un montant de 451 931 € au 31 décembre 2022.

Sur la base des indemnités prévues par la convention collective, cette provision est déterminée en fonction de l'ancienneté des salariés, de la probabilité de leur présence au sein de l'association à leur âge de départ en retraite, d'un taux d'actualisation de 3.75 %, et d'un taux d'inflation des salaires de 3.75 %. Il a été considéré que le taux d'inflation des salaires correspondait au taux d'actualisation.

Il a été retenu 67 ans comme âge de départ à la retraite. Il a été retenu comme pourcentage de probabilité de rester dans l'entreprise : 100 % pour les salariés de plus de 55 ans, 95 % pour les salariés de 45 à 55 ans, 90 % pour les salariés de moins de 45 ans.

Les indemnités prévues selon l'ancienneté à lâge de départ à la retraite sont de : 1 mois de salaire pour les salariés ayant entre 10 et 15 ans d'ancienneté, 3 mois de salaires pour ceux entre 15 et 25 ans d'ancienneté, 6 mois de salaires à partir de 25 ans d'ancienneté.

Note 43 - Dettes

Mouvements des emprunts de l'exercice

Désignation	Au début de l'exercice	Souscrits dans l'exercice	Remboursés dans l'exercice	A la fin de l'exercice
Emprunts auprès des établissements de crédit	196 714		39 557	157 157
Emprunts divers				
Total	**196 714**		**39 557**	**157 157**

Echéances des emprunts

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	3 694		3 694	
Emprunts et dettes financières divers	157 157	39 786	117 371	
Total	**160 851**	**39 786**	**121 065**	

Note 44 - Comptes de régularisation passif

Détail des produits constatés d'avance

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	01/01/2023	31/12/2023	271 572		
		Total	**271 572**		

Note 60 - Autres informations

Présentation budgétaire du résultat de l'exercice

IRFASE - REALISE 2022 (présentation budgétaire)				
POSTES	**Réalisé 2022**	**Budget 2022**	**Var.**	
PRODUITS D'EXPLOITATION	**4 884 647**	**4 667 278**	**217 370**	**5%**
FOURNITURES, AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES, TAXE FONCIERE	**1 004 435**	**1 093 904**	**- 89 468**	**-8%**
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES ET FISCALES	**3 233 818**	**3 326 354**	**- 92 536**	**-3%**
AUTRES CHARGES ET AUTRES PRODUITS	**- 12 446**	**- 1 630**	**- 10 816**	**663%**
RESULTAT AVANT AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	**658 841**	**248 650**	**410 190**	**165%**
DOTATIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	**90 284**	**75 846**	**14 439**	**19%**
RESULTAT	**568 556**	**172 804**	**395 752**	**229%**
Total des Produits	5 065 340	4 679 795	385 545	8%

Total des Charges net de reprises de provi.	4 496 784	4 506 991	- 10 207	0%

Résultat exceptionnel

Le résultat de l'année est impacté par certaines charges et produits exceptionnels, les principaux montants sont :
- 4 007 € de charges exceptionnelles suite à solde d'anciennes créances perdues.
- 19 931 € de produis exceptionnels divers, dû principalement à une régularisations de cotisations mutuelle des années 2017 à 2019 reçue en 2022.
- 15 190 € de produits exceptionnel pour quote-part de subventions d'investissements.

Nouveau cursus de formation depuis la fin d'année 2021

Un nouveau cursus de formation de niveau 7 a été mis en place depuis la fin d'année 2021, il s'agit de la formation DIREIS (Directrice/Directeur d'Etablissements de l'Intervention Sociale).

L'activité de cette filière se poursuit en partenariat avec l'institut Meslay.

Ventilation du chiffre d'affaires de l'année 2022

FILIERES		SELECTIONS	DROITS D'INSCRIPTION	FORMATIONS	TOTAL
AS	Assistant de service Social	8 280 €	50 580 €	30 906 €	**89 766 €**
CS	Chef de Service	2 470 €	15 780 €	196 378 €	**214 628 €**
EJE	Educateur de Jeunes Enfants	15 390 €	53 900 €	205 413 €	**274 703 €**
ES	Educateur Spécialisé	30 400 €	160 780 €	686 730 €	**877 910 €**
ME	Moniteur Educateur	8 545 €	19 271 €	223 130 €	**250 946 €**
AES	Accompagnant éducatif et social	1 840 €	14 735 €	143 918 €	**160 493 €**
DIREIS	DIREIS (Directeur d'Etablissement de l'Intervention	130 €	600 €	31 127 €	**31 857 €**
	Divers Parcoursup non détaillés	780 €	0 €	0 €	**780 €**
Total revenus Hors Quota		**67 835 €**	**315 646 €**	**1 517 601 €**	**1 901 083 €**
Collecte Taxe d'apprentissage					4 336 €
Formation intra					76 998 €
Prestations R&D et autres					17 965 €
Total chiffre d'affaires					**2 000 382 €**

Immobilisations financières - avances en compte-courant

Les immobilisations financières incluent une participation de 12.5% (3 125 parts / 25 000 parts) dans la plateforme collaborative PIXAGO (Agence Pédagogique Coopérative – SAS à capital variable – 3 rue de Genève – 69006 LYON) souscrite en date du 3 janvier 2022.

AGIRFASE a consenti à cette entité une avance en compte-courant sur l'exercice comptable 2022 d'un montant de 15.000 euros, rémunérée au taux maximal fiscalement déductible.

Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté sur ces actifs à la clôture.

Contribution bénévole

Il n'y a pas de contribution bénévole à chiffrer au cas particulier de l'association IRFASE.

Engagements financiers hors bilan

Intérêts restant à verser sur emprunt auprès de la Société Générale (compte 168100) : 4 561 euros.

Dettes

Le poste "emprunts auprès des établissements" de crédit ne concerne que le prêt garanti par l'Etat, d'un montant à l'origine de 200 000 euros.

Détail des charges à payer

Désignation	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	247 618
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL A PAYER	32 052
NOTES DE FRAIS A PAYER	1 268
PROVISION CH./AUTRES CH.PERSONNEL	15 059
ETAT CHARGES A PAYER	5 831
INTERETS COURUS A PAYER	63
FORMATION CONTINUE A PAYER	18 774
AUTRES CHARGES A PAYER	2 620
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	11 440
PROVISION CONGES PAYS	25 970
PROVISION CHARGES SUR CONGES PAYES	11 687
Total	**372 382**

Détail des produits à recevoir

Désignation	Montant
RRR A OBTENIR AVOIRS NON RECUS	53 312
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	180 253
FINANCEMENT A RECEVOIR FORMATION	8 515
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	2 667
INTERETS COURUS/COMPTE COURANT ASS.	56
Total	**244 802**

Crédits-bails

Désignation	Crédits - bails immobiliers	Crédits - bails mobiliers	Total
Valeurs des biens lors de la signature des contrats	1 450 000		1 450 000
Redevances à payer			
. au début de l'exercice	1 429 635		1 429 635
. nouveaux crédits-bails			
. payées dans l'exercice	119 244		119 244
. à la fin de l'exercice	1 310 391		1 310 391
Dont			
. à un an au plus	119 244		119 244
. à plus d'un an, 5 ans au plus	476 977		476 977
. à plus de 5 ans	714 170		714 170
Amortissements théoriques			
. au début de l'exercice	290 951		290 951
. nouveaux crédits-bails			
. pratiqués sur l'exercice	96 667		96 667
. à la fin de l'exercice	387 618		387 618
Valeurs de rachat des crédits-bails actifs à la clôture			

Effectifs

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	29	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	12	
Ouvriers		
Total	**43**	

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations et créances rattachées	12 500		12 500
Autres titres immobilisés			
Prêts	129 836	4 662	125 174
Autres immobilisations financières	163 207	12 473	150 734
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	801 330	632 119	169 211
Autres créances	284 368	284 368	
Totaux	**1 391 241**	**933 622**	**457 619**

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits	3 694		3 694	
Emprunts et dettes financières divers	157 157	39 786	117 371	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	434 375	434 375		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	276 188	276 188		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	81 261	81 261		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	271 572	271 572		
Total	**1 224 247**	**1 103 182**	**121 065**	

Provisions et dépréciations

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges		487 653	103 148	81 799	509 002
Dépréciation	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en cours				
	Sur usagers et comptes rattachés	120 644	100 379	51 811	169 212
	Sur comptes financiers				
	Autres dépréciations				